

## ATTESTATION DE PARUTION

*Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).*

**De la part de : Médialex**  
**Identifiant annonce : 20374687 / Zone 14**

Cesson sévigné,  
Le 14/01/2019

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représenté par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

### **EXEL INDUSTRIES**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

#### **EXEL INDUSTRIES**

Société anonyme au capital de 16 969 750 euros

Siège social : EPERNAY (51200) – 54, rue Marcel Paul

RCS REIMS B 095 550 356

Etablissement Principal : PARIS (75009) – 52, rue de la Victoire

RCS PARIS B 095 550 356

#### **AVIS DE CONVOCATION**

MM. et Mmes les actionnaires de la Société EXEL Industries sont informés qu'ils seront convoqués pour le jeudi 7 février 2019, à Paris (75009) – 8, rue d'Athènes à 11 heures, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, présentation et examen des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2018 ;
2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2018 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Fixation des jetons de présence attribués aux Administrateurs ;
7. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour 2017-2018 ;
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Monsieur Patrick BALLU pour l'exercice clos au 30 septembre 2018 ;
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Monsieur Guerric BALLU pour l'exercice clos au 30 septembre 2018 ;
10. Approbation des éléments fixes, variables et

exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Monsieur Marc BALLU pour l'exercice clos au 30 septembre 2018 ;

11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Monsieur Franck BALLU pour l'exercice clos au 30 septembre 2018 ;

12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribué à Monsieur Cyril BALLU pour l'exercice clos au 30 septembre 2018 ;

13. Reconduction par anticipation de l'autorisation de la société à intervenir sur le marché des actions ;

14. Pouvoirs ;

15. Questions diverses.

-----

1 – Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Pour participer à l'Assemblée Générale, l'actionnaire devra, au plus tard le 2ème jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

– Soit être inscrit sur le registre nominatif de la société, s'il détient des titres nominatifs ;

– Soit fournir une attestation de participation délivrée par l'établissement financier gérant ses titres, s'il détient des titres au porteur.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code du commerce, la date de l'enregistrement est fixée au 06 février 2019, zéro heure, heure de Paris.

2 – Modalités de vote à l'Assemblée Générale

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

– donner procuration à toute autre personne ;

– adresser une procuration à la société, sans indication de mandataire ;

– ou voter par correspondance.

Les formules de vote par correspondance et de pouvoirs sont adressées aux actionnaires inscrits au nominatif, avec l'envoi de leur convocation.

Tout Actionnaire peut solliciter, de l'établissement financier gérant ses titres, un formulaire lui permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir dûment remplis, à l'adresse de la société EXEL Industries à PARIS (75009), 52, rue de la Victoire, à l'attention de la Direction Juridique, 3 jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée.

3 – Questions écrites des actionnaires

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions écrites doivent être envoyées au plus tard le 4e jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, accompagnées d'une Attestation d'Inscription en Compte :

– par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse postale précitée de la société EXEL Industries, à

PARIS, à l'attention de la Direction Juridique ou bien,  
– à l'adresse électronique suivante : [shareholders@exel-industries.com](mailto:shareholders@exel-industries.com).

**4 - Documents d'information pré-Assemblée**

Tous les documents, qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale, seront disponibles dans les délais légaux à l'adresse de notre société EXEL Industries – DIRECTION JURIDIQUE à PARIS (75009) - 52 rue de la Victoire.

Cet Avis de Convocation est diffusé sur le site de l'émetteur ([www.exel-industries.com](http://www.exel-industries.com)) et disponible sur simple demande faite à la Direction Juridique du Groupe à l'adresse électronique suivante ([shareholders@exel-industries.com](mailto:shareholders@exel-industries.com)) ou par voie postale à l'adresse de notre société EXEL Industries à PARIS.

Le Conseil d'Administration.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce paraîtra :**

Date	Journal	Département
<b>Le 21 janvier 2019</b>	<b>Petites affiches matot-braine</b>	<b>51 - MARNE</b>



**Obtenez une attestation électronique authentique**  
délivrée par l'APTE en scannant le QR Code ci-contre  
url : <https://digitalisation.actulegales.fr/#/aey10WswY>

Olivier COLIN  
Directeur de Médialex